

## Délégués interministériels

### 1. Principes d'organisation et présentation

La politique publique du gouvernement se retrouve dans les différentes missions des services du Pays.

La mise en place des délégués interministériels sur des stratégies cibles, sans nécessiter la création d'un service, vise à favoriser la lisibilité de la politique publique concernée et de son coût global, permettre la coordination des actions pour une maîtrise éclairée des moyens mis en œuvre et d'en accroître son efficacité.

Dans le cadre de ses missions, et aux termes de l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels, le délégué interministériel est chargé de :

- Contribuer à la coordination, de la conception à la mise en œuvre, d'un projet ou d'actions transversales mobilisant plusieurs ministères ou leurs entités de rattachement ;
- Garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action du pays en faveur d'une politique publique sectorielle entre collectivités et parties prenantes ;
- Assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires.

Les délégués sont nommés pour 5 ans et ne peuvent être plus que 5 simultanément.

Au 31 décembre 2022, la Polynésie française est dotée de trois délégués interministériels :

- Délégué interministériel à la prospective depuis le 4 août 2021 ;
- Délégué interministériel aux Jeux olympiques de Paris 2024 et aux grandes manifestations sportives et culturelles depuis le 5 août 2021 ;
- Délégué interministériel de l'emploi local depuis le 13 avril 2022 ;

Les fonctions de la déléguée interministérielle au handicap ont pris fin en mars 2022.

### 2. Synthèse

#### a. Délégué interministériel à la prospective

<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
<b>Adresse postale</b>	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
<b>Téléphone</b>	40 47 20 00-poste 2291
<b>Courriel</b>	william.vanizette@presidence.pf
<b>Délégué : M. William VANIZETTE</b>	

Le délégué interministériel à la prospective a pour mission :

- d'assurer une veille prospective permettant d'éclairer le Gouvernement sur les trajectoires possibles à moyen et long terme pour la Polynésie française, compte tenu des évolutions prévisibles de la société et de l'environnement français, européen, régional dans le Pacifique et international ;
- de contribuer au pilotage du schéma de développement général et des stratégies, et évaluer l'efficacité de leur déploiement opérationnel, participer à l'optimisation des ressources ;
- d'exploiter des informations statistiques, notamment en recueillant, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, auprès des autres services et établissements publics, la documentation et les informations démographiques, économiques, financières, budgétaires et fiscales nécessaires à l'élaboration de synthèses ;
- de contribuer à la détermination des grandes orientations et des objectifs à moyen et long terme du développement de la Polynésie française, ainsi que pour la préparation des réformes décidées par le Gouvernement ;
- d'aider à la décision en matière de priorisation et d'arbitrage des stratégies sectorielles ;
- de participer à l'évaluation des politiques publiques.

Au cours de l'année 2022, il a mené les missions suivantes :

- Contribution au pilotage du schéma de développement général et des stratégies ;

- Contribution à la détermination des grandes orientations et des objectifs à moyen et long terme du développement de la Polynésie française, ainsi que pour la préparation des réformes décidés par le Gouvernement ;
- Aide à la décision en matière de priorisation et d'arbitrage des stratégies sectorielles ;
- Participation à l'évaluation des politiques publiques ;
- Veille prospective.

### ***Contribution au pilotage du schéma de développement général et des stratégies***

- Participation au lancement de l'élaboration du projet de Plan de Convergence et de Transformation, procédure encore suspendue en 2022 ;
- Participation et contribution aux stratégies sectorielles : Politique publique de l'Habitat de la Polynésie française, Stratégie de l'innovation 2030, Stratégie de développement touristique de la Polynésie française Fariira'a Manihini 2027, Plan Climat de la Polynésie française, Schéma directeur de développement de l'Aquaculture, Plan de transition alimentaire
- Contribution au pilotage des stratégies sectorielles : absence de pilotage formel de nombre de ces stratégies par les Ministère concernés, à l'exception de l'actualisation nécessaire du Plan de transition énergétique et de la PPE.

### ***Contribution à la détermination des grandes orientations et des objectifs à moyen et long terme du développement de la Polynésie française, ainsi que pour la préparation des réformes décidés par le Gouvernement***

- Actualisation continue de l'avant-projet de Plan de Convergence et de Transformation sur toutes les thématiques et missions budgétaires de la Polynésie française, par un travail de recherche permanent ;
- Transmission, en 2022 :
  - d'une esquisse de Stratégie de développement économique de la Polynésie française ;
  - d'une proposition d'un Pacte pour la jeunesse polynésienne, d'une Charte des acteurs de la Jeunesse et d'un Plan d'actions pour la Jeunesse polynésienne ;
  - d'une note d'accélération du développement d'une « Economie sociale et solidaire » polynésienne (avec une proposition de lancement d'un AAP à court terme) accompagnée d'une esquisse de « stratégie ESS » ;
- Réaffirmation de la nécessité d'instaurer une indemnisation du chômage adaptée aux capacités de la Polynésie française (le système calédonien est une hypothèse d'inspiration) ;
- Proposition d'aménager le dispositif CAE en Revenu de solidarité active polynésien en le généralisant et en allant vers un droit social nouveau.

### ***Aide à la décision en matière de priorisation et d'arbitrage des stratégies sectorielles***

- Plaidoyer pour la définition prioritaire d'une stratégie de transition alimentaire « alimentation saine et durable » et participation aux diverses réflexions menées par le Ministère en charge de l'Agriculture, par le programme « Protège » et par l'ADEME ;
- Finalisation en cours d'une contribution à une stratégie « économie bleue » polynésienne en raison d'un potentiel de création de valeur ajoutée supplémentaire très important ;
- Poursuite de la sensibilisation à un travail de transversalité interministériel pour la définition d'une future « stratégie de développement durable » globale.
- Deux priorités stratégiques à moyen terme émergent clairement : les Autonomie alimentaire et énergétique dans le cadre des transitions nécessaires (climatiques, énergétiques, alimentaires...).

Il est clair que la TRANSFORMATION de la Polynésie française doit être accélérée.

### ***Exploitation des informations statistiques***

- Examen des documents d'orientation ou de rapports de consultants commandités par les Ministères, des rapports du Cesec, de la Chambre territoriale des Comptes, des avis de l'Autorité polynésienne de la Concurrence ;
- Benchmarking stratégique régional, Outre mers, national et international ;
- Poursuite de la Constitution d'une base de données documentaires spécialisée : plusieurs milliers de documents à ce jour qui font l'objet d'un traitement progressif par ordre de priorité précis (en fonction des urgences thématiques déterminées au plan politique) ;
- Diagnostic territorial stratégique global de la Polynésie française complété en permanence.

### **Participation à l'évaluation des politiques publiques**

Le délégué interministériel constate une absence de saisine automatique pour l'évaluation des politiques publiques relevant de son champ d'intervention.

#### **Veille prospective**

- Examen régulier de toutes les notes de l'ISPF et rédaction de notes sur des thématiques considérées comme prioritaires et d'actualité urgente pour la Polynésie française (évolution du commerce extérieur de la Polynésie française - nécessité d'une relance d'une politique de promotion des exportations de biens – contribution à la définition de cette politique en cours) ;
- Contribution à la définition d'indicateurs d'Objectifs de Développement Durable (ODD) propres à la Polynésie française en relation avec l'ISPF en vue d'actualiser et approfondir le rapport ODD.

- b. Délégué interministériel aux Jeux olympiques de Paris 2024 et aux grandes manifestations sportives et culturelles

<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
<b>Adresse postale</b>	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
<b>Téléphone</b>	40 47 20 00-poste 2291
<b>Courriel</b>	maratai.teihotaata@presidence.pf
<b>Délégué</b> : M. Maratai TEIHOTAATA	

Le délégué interministériel aux Jeux olympiques de Paris 2024 et aux grandes manifestations sportives et culturelles a pour mission de :

- coordonner l'ensemble des opérations et des acteurs ayant un lien avec l'accueil des épreuves olympiques de surf en 2024 et avec l'organisation en général des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- proposer un programme annuel chiffré de manifestations populaires et festives, notamment pour la fête de l'Autonomie et la période de Noël - fin d'année, et suivre ou coordonner sa mise en œuvre avec l'ensemble des intervenants ;
- coordonner l'action du Pays dans le cadre de l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027, si la candidature de la Polynésie française est retenue.

Bilan d'activité non communiqué.

- c. Délégué interministériel de l'emploi local

<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
<b>Adresse postale</b>	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
<b>Téléphone</b>	40 47 20 00
<b>Courriel</b>	Pierre.frebault@presidence.pf
<b>Délégué</b> : Pierre FREBAULT	

Le délégué interministériel de l'emploi local a pour mission de :

- piloter l'ensemble des actions pour la mise en œuvre de la loi du Pays sur la protection de l'emploi local ;
- coordonner avec tous les acteurs ministériels et tous les secteurs d'activité en lien avec le marché de l'emploi, l'identification des besoins en matière de protection de l'emploi local ;
- assurer le bon fonctionnement de l'observatoire de l'emploi et celui de la Commission consultative tripartite de l'emploi local en mettant à leur disposition tous les outils nécessaires ;
- assurer la veille sociale et le dialogue avec les partenaires sociaux.

Bilan d'activité non communiqué.